



Instructions : ce formulaire est à remplir et à retourner dûment daté et signé au **bureau du Conseil général**. Il est précisé que tant que le formulaire n'a pas été transmis par le bureau, son dépôt n'est pas validé. Merci.

POSTULAT

Article 30 : Postulat

- ¹ Chaque Conseiller général peut présenter un postulat demandant que le Conseil municipal fasse une étude sur une question déterminée et dépose un rapport avec des propositions.
- ² La procédure relative à la motion est applicable par analogie au postulat. Le postulat peut être signé par un seul Conseiller général (art 31, al 3-4-5).
- ³ En cas d'acceptation, il oblige le Conseil municipal à étudier cette question et à déposer un rapport avec des conclusions dans un délai de 12 mois.
- ⁴ Lors de la réponse, seul le premier signataire peut reprendre la parole.
- ⁵ Lors de la réponse du Conseil municipal un vote consultatif peut être demandé.

Règlement du 17 novembre 2021

Date du dépôt auprès du bureau	10.09.25
Auteur/e du Postulat	Fanny Vaudan
Sujet/titre	Faire de la nouvelle école de Villette une priorité politique
Description	<p>Le bâtiment de l'école de Villette n'est plus aux normes, et cela depuis des années.</p> <p>La taille des classes n'est plus adaptée, l'état du sol de la salle de gym est défectueux, les accès piétons sont dangereux et les enseignant.e.s ne peuvent plus exercer leur métier dans de bonnes conditions.</p> <p>Cette situation est parfaitement connue des autorités communales et pourtant, le projet d'une nouvelle école à Probé n'a toujours pas démarré.</p> <p>En effet, en 2016 déjà, une étude avait été mandatée afin de trouver un emplacement approprié au projet d'une nouvelle école. La zone de Probé était déjà mentionnée comme l'option la plus pertinente mais malheureusement, le lancement du projet Curala à la même période a ravivé l'idée d'une rénovation du bâtiment actuel, malgré les nombreuses limites de cette solution.</p> <p>Il aura fallu attendre 2022 pour que le Conseil Municipal annonce renoncer à l'idée d'une rénovation (beaucoup trop coûteuse et compliquée) et se concentre finalement sur la construction d'un nouveau bâtiment dans la zone d'intérêt général de Probé.</p> <p>Trois ans se sont donc écoulés depuis cette décision. Et depuis ? Malheureusement presque rien... Bien que notre commune bénéficie d'une situation financière exceptionnelle, le projet semble au point mort et ne figure manifestement pas parmi les priorités actuelles, du moins si l'on se fie aux actions visibles.</p>



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

En octobre 2023, l'ensemble des enseignants et enseignantes des centres scolaires de Bruson et Villette avaient signé une lettre à l'attention des autorités communales afin de leur faire prendre conscience de l'urgence de la situation. La rentrée 2025 vient de débuter et aucune avancée concrète n'a été communiquée

Lors de la législature précédente, la commission « Jeunesse, Formation et Cohésion sociale » a interpellé à maintes reprises les différents conseillers et conseillères en charge, en espérant obtenir des nouvelles réjouissantes sur l'avancée du projet mais sans succès.

Nous sommes désormais au début d'une troisième législature sans nouvelle école et nous demandons que cela soit la dernière.

Il ne s'agit pas seulement de répondre à une urgence mais également d'investir dans l'avenir de notre commune. C'est offrir à nos enfants un lieu d'apprentissage adapté, stimulant et accueillant. C'est soutenir nos enseignant·e·s en leur permettant d'exercer leur métier dans des conditions dignes. C'est renforcer le lien social et encourager les familles à s'établir durablement dans notre commune.

Nous déposons ce postulat parce qu'il est temps d'agir.

Nous demandons au Conseil Municipal de dissocier clairement le projet Curala de celui de la nouvelle école de Villette et de s'engager à en faire une priorité absolue afin de lancer les travaux avant la fin de la législature en cours.

Pour nos enfants, pour nos familles et pour l'intérêt collectif de notre commune.

A remplir par le/la signataire :

Vaudan Fanny

Nom, Prénom



Signature

A remplir par le Président du CG

Déposé le :

10.9.2025

date



Signature

Cosignataires voir page suivante



Liste des cosignataires :

NOM	PRÉNOM	SIGNATURE
Roserens	Stéphane	
MARTIN	Sacha	
MARET	Valérie	
BRUCHIEZ	Sari	
CORTHAY DURPER	Anne-Claude	
BNATTEN	Marcus	
Amos	Samuel	
Deslorges	Sophie	
Parquet	Sach	
GAILLARD	CHRISTOPHE	
Löf	Tora	
Vitourn	Christophe	

S'il devait y avoir plus de cosignataires
Veuillez utiliser un formulaire supplémentaire. Merci.